

CONSEIL MUNICIPAL de CRUGUEL

Du jeudi 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
" " présents : 12
" " absents : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2017

Présents : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, BOULVAIS Marthe, CARO Fabrice, BESNARD Daniel, BONNO Alain, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénolé, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel et TATTEVIN Gilles

Absents : Monsieur David BOULVAIS et Madame Brigitte ETIENNE

Secrétaire de séance : Monsieur Freddy FLOQUET

Pouvoirs : Monsieur David BOULVAIS donne pouvoir à Monsieur Guénolé GUILLAUME
Madame Brigitte ETIENNE donne pouvoir à Madame Marthe BOULVAIS



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 11 membres sont présents.

Il présente également, Madame RAFFLIN –CHOBELET, Trésorière Municipale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 9 mars 2017.

Monsieur Freddy FLOQUET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Subvention au CCAS

1-Subvention au CCAS

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 3 971.37 € au budget du CCAS afin de l'équilibrer. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 3 971.37 € au Centre Communal d'Action sociale de CRUGUEL

2-Fixation des taux d'imposition 2017

Monsieur RIBOUCHON indique qu'en général, chaque année, le montant total des bases augmente. A ce jour, le Centre des Finances Publiques ne nous a pas transmis l'état 1259 qui présente les bases prévisionnelles pour 2017. Il est à noter que l'estimation des bases 2016 avait été surestimée (1/2 par veuvage ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux d'imposition. Les taux d'imposition 2017 sont donc les suivants :

	2017
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>12.81</i>
<i>Taxe foncière bâtie</i>	<i>14.40</i>
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	<i>36.18</i>
<i>PRODUIT ATTENDU (calculé sur des bases provisoires et prévisionnelles)</i>	<i>146 230 euros</i>

Monsieur Fabrice CARO, entre dans la salle à 19H51.

Approbation des comptes de gestion 2016

***3 - Compte de gestion - Budget communal**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, présente le compte de gestion du budget communal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion.

***4 - Compte de gestion - Budget Assainissement**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, présente le compte de gestion du budget assainissement.

Le compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

***5 - Comte de gestion - Budget Lotissement Le Cruguelik**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, présente le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Le Cruguelik »

Le compte de gestion 2016 du budget annexe « Lotissement Le Cruguelik » est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

***6 – Compte de gestion - Budget Lotissement des Hirondelles**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, présente le compte de gestion du budget annexe « Lotissement des Hirondelles »

Le compte de gestion 2016 du budget annexe « Lotissement des Hirondelles » est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation des comptes administratifs 2016

***7 – Compte administratif 2016 - Budget communal**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Marthe BOULVAIS, Adjointe au Maire, pour mettre au vote le C.A. 2016, lequel est arrêté aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement:

Recettes de l'exercice 2016.....	586 115.58 €
Dépenses de l'exercice 2016.....	424 639.44 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement de clôture de:</u>	<u>161 476.14 €</u>
Excédent reporté de 2015	94 731.68 €
Excédent de clôture global	256 207.82 €

Section d'investissement:

Recettes de l'exercice 2016.....	251 465.54 €
Dépenses de l'exercice 2016.....	202 549.16 €
<u>Soit un excédent d'investissement de clôture de:</u>	<u>48 916.38 €</u>
Excédent reporté de 2015	86 287.87 €
Résultat de clôture global	135 204.25 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 (Le Maire ne participe pas au vote).

***8 – Compte administratif 2016 - Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Marthe BOULVAIS, Adjointe au Maire, pour la mise au vote du C.A. 2016, budget annexe « assainissement » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement:

Recettes de l'exercice 2016.....	42 459.12 €
Dépenses de l'exercice 2016	29 728.18 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement de clôture de:</u>	<u>12 730.94 €</u>
Résultat reporté 2015	0 €
Excédent de clôture global	12 730.94 €

Section d'investissement:

Recettes de l'exercice 2016.....	25 476.17 €
Total dépenses de l'exercice 2016.....	28 861.81 €
<u>Soit un déficit d'investissement de clôture de:</u>	<u>- 3 385.64 €</u>
Déficit reporté 2015	- 37 186.76 €
Déficit de clôture global	- 40 572.40 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif budget annexe Assainissement 2016. (le Maire ne participe pas au vote)

***9 – Compte administratif 2016– Lotissement Le Cruguelik**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Marthe BOULVAIS, Adjointe au Maire pour la présentation du C.A. 2016, budget annexe « lotissement » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement:

Recettes de l'exercice 2016.....	21 156.61 €
Dépenses de l'exercice 2016.....	.. 37 808.75 €
Soit un résultat de clôture de:	- 16 652.14 €
Excédent reporté 2015	11 516.82€
Déficit de clôture global	- 5 135.32 €

Section d'investissement:

Recettes de l'exercice 2016.....	26 270.64 €
Total dépenses de l'exercice 2015.....	21 156.61€
Soit un résultat d'investissement de clôture de:	5 114.03 €
Déficit reporté de 2015	- 26 270.64€
Déficit de clôture global	- 21 156.61 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité (Le Maire ne participe pas au vote).

***10 – Compte administratif 2016 – Lotissement des Hirondelles**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Marthe BOULVAIS, Adjointe au Maire pour la mise au vote du C.A. 2016, budget annexe « Lotissement des Hirondelles » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement:

Recettes de l'exercice 2016.....	269 844.66 €
Dépenses de l'exercice 2016.....	214 999.25€
Soit un excédent de fonctionnement de clôture de:	54 845.41€
Excédent reporté 2015	0.00 €
Résultat de clôture global	54 845.41 €

Section d'investissement:

Recettes de l'exercice 2016.....	146 385.71 €
Total dépenses de l'exercice 2016.....	269 844.66 €
Soit un résultat d'investissement de clôture de:	-123 458.95 €
Déficit reporté de 2015	- 146 385.71 €
Déficit de clôture global	- 269 844.66 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité (Le Maire ne participe pas au vote).

Affectation des résultats

11- Budget communal - Affectation du Résultat de 2016

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2016, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation suivante:

*100 000 € au financement de l'investissement, imputation 1068
156 207.82 € en report à nouveau en fonctionnement, imputation 002.*

Report excédent investissement : 135 204.25 € en recettes d'investissement, imputation 001

12- Budget assainissement - Affectation du Résultat de 2016

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2016 Budget Annexe Assainissement, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation suivante:

*12 730.94 € au financement de l'investissement au 1068
40 572.40 € en report dépenses d'investissement, imputation 001*

13-Budget Lotissement Le Cruguelik - Affectation du Résultat

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2016 Budget Annexe Lotissement « Le Cruguelik », les membres du Conseil Municipal décident l'affectation suivante:

** 5 135.32 € en dépenses de fonctionnement, imputation 002
* 21 156.61 € en dépenses d'investissement, imputation 001*

14- Budget Lotissement des Hirondelles - Affectation du Résultat

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2016 du budget annexe du « Lotissement des Hirondelles », les membres du Conseil Municipal décident l'affectation suivante:

*54 845.41 € en recettes de fonctionnement, imputation 002
269 844.66 € en dépenses d'investissement, imputation 001*

Les budgets primitifs 2017

15 – Budget communal - Vote du Budget primitif 2017

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2017, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

*Recettes et dépenses de fonctionnement..... 656 646.82 €
Recettes et dépenses d'investissement..... 1 316 000.00 €*

Le budget est adopté à l'unanimité.

16 – Budget assainissement - Vote du Budget primitif 2017

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2017, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement.....78 219.93 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 82 817.45 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

17 – Budget Lotissement Le Cruguelik - Vote du Budget primitif 2017

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2017, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 47 448.54 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 42 313.22 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

18 – Budget Lotissement des Hirondelles - Vote du Budget primitif 2017

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2017, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 543 699.32 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 541 689.32 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

19 -Achat groupé d'électricité

Morbihan énergies propose depuis 2014 à ses adhérents (253 communes du Morbihan), de mutualiser leurs achats d'énergies – tarifs jaune électricité (salle polyvalente de CRUGUEL)

Cette procédure d'achat groupé permet :

-de faire éviter aux collectivités d'engager chacune une procédure de marché public. La démarche est assurée en totalité par le Syndicat.

-de globaliser et massifier les achats afin de pouvoir bénéficier de meilleures opportunités de prix.

Le marché de fourniture d'électricité doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande, et autorise le Maire à effectuer les diverses démarches relatives à cette affaire.

20 - Questions diverses

Préparation du bureau de vote pour les élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et législatives (11 et 18 juin)

Délibérations numérotées de 1 à 20